

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 7 mars 2017 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mesdames Diane Fournier, Denise Girard, Catherine Pelletier et Carole Lavallée.

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville, David Miljour et Alain Riendeau.

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Monsieur Bruno Marcoux

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Anthony Bellini, directeur général
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe
Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale adjointe
M. Martin Duquette, directeur général adjoint
Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte.
Il est 21 h 00.

28-CE-2016-2017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Aurélie Condrain-Morel :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour se lit comme suit :

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2017

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
 - 1.1. Vérification de la convocation de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2017
4. Période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard – fenestration – phase 3
 - 11.2 École de la Mosaique – réfection de la chaufferie et conversion au gaz
 - 11.3 École des Mille-Fleurs – réfection des contrôles pneumatiques des boîtes VAV
 - 11.4 École des Petits-Explorateurs – réfection de la fenestration et de l'enveloppe – phase 3
 - 11.5 École Georges-P.-Vanier – réfection de la fenestration et de l'enveloppe architecturale – phase 2
 - 11.6 École Pierre-Laporte – travaux d'enveloppe et de fenestration
 - 11.7 École Saint-Laurent – réfection de la salle mécanique, échangeur d'air, eau mitigé et système Ingénia
 - 11.8 École Tourterelle / Sainte-Claire, B – fenestration
 - 11.9 École internationale Lucille-Teasdale – réfection des boîtes à volume variable
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Période de questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

29-CE-2016-2017

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017**

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais que le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2017 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2017

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

30-CE-2016-2017

**CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES ANTOINE-BROSSARD –
FENESTRATION – PHASE 3**

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « UN Architecture inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Denise Girard :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 081-476-45550 – Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard – fenestration – phase 3, soit accordé à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. » pour un montant total de 321 605,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 16 février 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2017-2018, dans le cadre des mesures 50621, 50622, 50625 et 50626;

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

31-CE-2016-2017

**ÉCOLE DE LA MOSAÏQUE - RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE ET
CONVERSION AU GAZ**

CONSIDÉRANT que neuf (9) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « MBL Mécanique du Bâtiment Lanaudière inc. »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Alain Riendeau :

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2017

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 032-032-43520 – École de la Mosaïque – réfection de la chaufferie et conversion au gaz, soit accordé à l'entrepreneur « MBL Mécanique du Bâtiment Lanaudière inc. » pour un montant total de 151 830,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 24 janvier 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2017-2018, dans le cadre des mesures 50621, 50622, 50625 et 50626;
- 3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

32-CE-2016-2017

**ÉCOLE DES MILLE-FLEURS - RÉFECTION DES CONTRÔLES
PNEUMATIQUES DES BOÎTES VAV**

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie « Beaudoin Hurens inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « J.P. Lessard Canada inc. »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Bruno Marcoux :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 003-003-43524 – École des Mille-Fleurs – réfection des contrôles pneumatiques des boîtes VAV, soit accordé à l'entrepreneur « J.P. Lessard Canada inc. » pour un montant total de 166 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 14 février 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2017-2018, dans le cadre des mesures 50621, 50622, 50625 et 50626;
- 3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2017

33-CE-2016-2017

**ÉCOLE DES PETITS-EXPLORATEURS - RÉFECTION DE LA
FENESTRATION ET DE L'ENVELOPPE – PHASE 3**

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Leclerc Associés Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Diane Fournier :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 029-063-45555 – École des Petits-Explorateurs – réfection de la fenestration et de l'enveloppe – phase 3, soit accordé à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. » pour un montant total de 472 104,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 16 février 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2017-2018, dans le cadre des mesures 50621, 50622, 50625 et 50626;

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

34-CE-2016-2017

**ÉCOLE GEORGES-P.-VANIER - RÉFECTION DE LA FENESTRATION ET DE
L'ENVELOPPE ARCHITECTURALE – PHASE 2**

CONSIDÉRANT que dix (10) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes (BBBL) inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction Cogestal inc. »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Michel Gervais :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 024-024-45583 – École Georges-P.-Vanier – réfection de la fenestration et de l'enveloppe architecturale – phase 2, soit accordé à l'entrepreneur « Construction Cogestal inc. » pour un montant total de 216 890,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2017

d'ouverture des soumissions du 9 février 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2017-2018, dans le cadre des mesures 50621, 50622, 50625 et 50626;

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

35-CE-2016-2017

ÉCOLE PIERRE-LAPORTE - TRAVAUX D'ENVELOPPE ET DE FENESTRATION

CONSIDÉRANT que neuf (9) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « UN Architecture inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction CPB inc. »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. David Miljour :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 046-046-45590 – École Pierre-Laporte – travaux d'enveloppe et de fenestration, soit accordé à l'entrepreneur « Construction CPB inc. » pour un montant total de 227 339,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 15 février 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2017-2018, dans le cadre des mesures 50621, 50622, 50625 et 50626;

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

36-CE-2016-2017

ÉCOLE SAINT-LAURENT - RÉFECTION DE LA SALLE MÉCANIQUE, ÉCHANGEUR D'AIR, EAU MITIGÉ ET SYSTÈME INGÉNIA

CONSIDÉRANT que treize (13) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2017

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission;
CONSIDÉRANT la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Le groupe Centco inc. »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 058-058-43559 – École Saint-Laurent – réfection de la salle mécanique, échangeur d'air, eau mitigé et système Ingénia, soit accordé à l'entrepreneur « Le groupe Centco inc. » pour un montant total de 259 764,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 25 janvier 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2017-2018, dans le cadre des mesures 50621, 50622, 50625 et 50626;
- 3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

37-CE-2016-2017

ÉCOLE TOURTERELLE / SAINTE-CLAIRE, B – FENESTRATION

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT qu'un (1) entrepreneur a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Leclerc Associés Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Constructions Dougère inc. »;

CONSIDÉRANT que la Direction générale a autorisé la poursuite du processus d'appel d'offres avec cet entrepreneur, conformément au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Michel Gervais :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 054-061-45593 – École Tourterelle / Sainte-Claire, B – fenestration soit accordé à l'entrepreneur « Constructions Dougère inc. » pour un montant total de 398 700,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 15 février 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2017

38-CE-2016-2017

2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2017-2018, dans le cadre des mesures 50621, 50622, 50625 et 50626;

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

ÉCOLE INTERNATIONALE LUCILLE-TEASDALE - RÉFECTION DES BOÎTES À VOLUME VARIABLE

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie « Beaudoin Hurens inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « J.P. Lessard Canada inc. »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Catherine Pelletier :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 085-240-43551 – École internationale Lucille-Teasdale – réfection des boîtes à volume variable, soit accordé à l'entrepreneur « J.P. Lessard Canada inc. » pour un montant total de 377 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 14 février 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2017-2018, dans le cadre des mesures 50621, 50622, 50625 et 50626;

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Il n'y a pas d'autre personne du public qui reprend la parole.

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2017

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est prend fin. Il est 22 h 00.

Présidente

Secrétaire générale

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2017

